

# Les CTE en élevage allaitant du Massif Central : choix des mesures, impacts sur les systèmes de production et sur l'économie des exploitations.

## Territorial Farm Contracts in suckling farming systems: choice of the agro-environmental measures, technical and economic impacts.

VEYSSET P., VALLIER B., LAIGNEL G., BEBIN D., BENOIT M., LHERM M.

INRA Clermont-Theix, UR506, Unité Economie de l'Elevage, 63122 Saint-Genès-Champanelle

### INTRODUCTION

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), mis en place par la loi d'orientation agricole de 1999 et engageant l'exploitation sur une durée de 5 ans, comportent (1) un volet « socio-économique » relatif au projet global de développement de l'exploitation avec des aides spécifiques (investissements, emploi, qualité des produits), (2) un volet « territorial et environnemental » relatif à la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement en les rémunérant. Parmi les 135 exploitations allaitantes du Massif Central (51 ovines et 84 bovines) suivies par l'UEE, 87 (soit 64 %) ont signé un CTE. L'objectif de l'étude est de faire le point sur les mesures souscrites ou non, ainsi que sur les conséquences de la signature de ces CTE sur le système de production et l'économie de l'exploitation. Vingt-six éleveurs de notre réseau et signataires d'un CTE ont été enquêtés.

### 1. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS

L'historique des exploitations vis-à-vis de la PMSEE (prime à l'herbe) sur les périodes 1993-1997 et 1998-2002 est un des éléments clés de leur engagement dans un CTE. 43 des 75 exploitations engagées dans la PMSEE ont signé un CTE afin de contractualiser une mesure relative à la gestion extensive des prairies (mesure 20) devant se substituer à la PMSEE après 2002. Les mesures 20 étant moins restrictives que la PMSEE, 34 exploitations non éligibles à la PMSEE ont pu en souscrire une. Globalement, face à un choix de 170 mesures agro-environnementales (MAE) possibles, peu ont été souscrites : 90 % des CTE signés incluent au moins une mesure 20, puis viennent les mesures relatives à l'entretien des éléments fixes du paysage (présentes dans 70 % des CTE). Les mesures concernant les grandes cultures et celles visant à l'amélioration de la biodiversité sont présentes, respectivement, dans 40 % et 32 % des CTE signés. Le volet socio-économique reste minoritaire quant au montant total des CTE, puisque, pour un montant moyen d'aides de 60 K€ par exploitation, 50 K€ proviennent des MAE et seulement 10 K€ du volet socio-économique.

Nous pouvons alors réaliser une typologie des exploitations en fonction de leur orientation (élevage ou polyculture-élevage), de leur engagement historique dans la PMSEE et des combinaisons de mesures souscrites (Vallier, 2006).

### 2. RESULTATS

#### 2.1. LES MAE SOUSCRITES

La première raison invoquée dans le choix des mesures souscrites est le maintien des pratiques existantes sur l'exploitation. Le montant de l'aide associée à la mesure arrive en second choix. Les organismes professionnels agricoles (OPA) ont été très actifs et ont eu un rôle prépondérant dans l'orientation des CTE signés puisque 21 éleveurs sur les 26 enquêtés déclarent avoir été conseillés pour l'établissement de leur contrat.

#### 2.2. LES MAE NON SOUSCRITES

Pour justifier la non souscription de mesures auxquelles ils auraient pu prétendre, les éleveurs invoquent le degré de contrainte et la faible rémunération des mesures en question (principalement les mesures concernant la fertilisation, le traitement des cultures et la gestion de l'assolement). En présentant plus précisément ces mesures, 14 éleveurs seraient prêts à en signer un certain nombre, qu'ils jugent non contraignantes. S'ils ne l'ont pas fait à la signature du CTE, c'est avant tout par manque d'information : les conseillers ne leur ayant pas présenté ces mesures. Il faut également tenir compte de l'évolution du système de production sous l'influence de la réforme de la PAC 2003 : une mesure jugée contraignante en 1999-2000 peut ne plus l'être en 2003 du fait de la conditionnalité des aides.

#### 2.3. LE VOLET SOCIO ECONOMIQUE

Les investissements aidés réalisés dans ce cadre étaient majoritairement des investissements prévus mais à un horizon plus lointain. Les aides concernant l'amélioration de la qualité des produits sont venues soutenir des pratiques existantes.

#### 2.4. IMPACT ECONOMIQUE

Vu le montant des aides et leur poids dans le revenu (tableau 1), la fin des CTE est envisagée avec anxiété par les éleveurs, notamment les éleveurs d'ovins viande (Benoit et Laignel, 2006). Les éleveurs déclarent vouloir rechercher prioritairement de nouvelles aides (PHAE, CAD).

**Tableau 1** : Aides CTE moyennes annuelles par exploitation

Exploitations	Aides CTE (€/an)	Aides CTE / Aides totales	Aides CTE / Revenu
Bovines	13 000	17 %	21 %
Ovines	11 700	22 %	44 %

### CONCLUSIONS

Les CTE ont été vus comme un soutien au revenu par la rémunération de pratiques existantes. L'impact environnemental de ces mesures est difficile à évaluer, ce qui peut être mis en relation avec la sur-représentation des OPA et la sous-représentation des associations environnementales dans les commissions ayant validé les mesures et leur montants (Gafsi *et al.*, 2006). Ces contrats renforcent cependant des pratiques respectueuses de l'environnement existant dans des régions défavorisées parallèlement à la pérennité des exploitations de ces zones.

**Benoit M., Laignel G., 2006.** Etats généraux de l'élevage ovin viande, Clermont-Ferrand, 13p.

**Gafsi M., Legagneux B., Nguyen G., Robin P., 2006.** Agricultural Systems, 90, 226-242.

**Vallier B., 2006.** Mémoire fin d'études ENESAD, 35p.+ annexe